

# BORDEREAU D'APPELS DE FONDS

CABINET CO.FI.'MO.  
8 Rue BRAUHAUBAN  
65000 TARBES  
TEL : 05.62.56.19.15

FAIT LE : 25 FÉVRIER 2021

IMMEUBLE : Résidence du PIC DU MIDI  
65300 LANNEMEZAN

PERIODE EXERCICE : du 01 septembre au 31 août

LOTS	BAT.	ESC.	ETAGE	PORTE	TYPE	TANT. GENER.
0353	A		SS	53	CEL.	1
0413	A	1	4	G	APPT	91
0530					GAR.	9

Monsieur  
**ADOUE Gilles**

31210 FRANQUEVIELLE

FOLIO 1

N° LOTS	NATURES DES OPERATIONS	MONTANTS A REPARTIR	TANTIEMES REPARTITION TOTAUX INDIVIDUELS		QUOTE-PART
<b>Fonds trav. Alur 01/03 au 31/05/21</b>					
0353	CHARGES COMMUNES GENERALES	2 616.25 €	10000	1	0.26 €
0413	CHARGES COMMUNES GENERALES	2 616.25 €	10000	91	23.81 €
0530	CHARGES COMMUNES GENERALES	2 616.25 €	10000	9	2.35 €
<b>- Total de l'appel</b>					<b>26.42 €</b>
<b>Provi. s/budget 01/03 au 31/05/2021</b>					
0353	CHARGES COMMUNES GENERALES	16 075.00 €	10000	1	1.61 €
	CHARGES BATIMENT A	7 800.00 €	10000	3	2.34 €
0413	CHARGES COMMUNES GENERALES	16 075.00 €	10000	91	146.28 €
	CHARGES BATIMENT A	7 800.00 €	10000	172	134.16 €
	CHARGES CHAUFFAGE	23 125.00 €	10000	95	219.69 €
0530	CHARGES COMMUNES GENERALES	16 075.00 €	10000	9	14.47 €
	PART UNITAIRE GARAGE	162.50 €	21	1	7.74 €
<b>- Total de l'appel</b>					<b>526.29 €</b>

AVANCES DE TRESORERIE	PROVISIONS TRAVAUX	FONDS SPECIAUX	CHARGES LOCATIVES	CHARGES DEDUCTIBLES	T.V.A. DEDUCTIBLE	TOTAL
	Fds Tvx: 392.26 €					
	11 639.61 €					<b>552.71 €</b>

à tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifiant au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette justification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11 lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10/07/65, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

Nous vous remercions de bien vouloir régler cette somme à notre adresse, dès réception, en joignant le papillon ci-dessous, vos crédits éventuels viendront en déduction du prochain appel.

POSITION DE VOTRE COMPTE	DEBIT	CREDIT
TOTAL DU DECOMPTE CI-DESSUS	552.71 €	
<b>TOTAL SOLDE débiteur</b>	<b>552.71 €</b>	<b>0.00 €</b>

Payer 10.04.2021

En cas de virement, n'oubliez pas vos références  
SDC PIC DU MIDI : FR76 1026 8025 981 04917 0020 087  
BIC : COURFR2T

Nous vous prions de trouver sur ce bordereau, le détail des appels de fonds et la dernière situation de votre compte.